

Une loi sage!

Photo: N. Righetti



Favorable à la loi sur l'horaire scolaire:

Claude Aubert, député et psychiatre d'enfants

Quelle curiosité, quelle soif d'apprendre! Les enfants sont avides de comprendre, d'expérimenter, d'écouter les réponses aux questions qu'ils posent! Ils ont besoin d'un milieu riche en stimulations, en confrontations, en explications. Bref, ils ont besoin d'aller à l'école.

A force d'entendre parler d'échecs scolaires, on croit que l'école est une fabrique d'insuccès, qu'elle est une institution redoutable, épuisant les écoliers plutôt que de les éveiller à la nature et à la culture. Or, deux tiers des élèves traversent leur scolarité sans encombre! Oui, l'école conduit aussi et surtout au succès! En primaire, elle irait encore plus loin en offrant davantage de temps passé en classe, comme dans la quasi-totalité des cantons suisses. Cent cinquante et un jours d'école par année à Genève, 171 dans les cantons de Vaud et de Fribourg. Et en Finlande, pays rendu célèbre par ses résultats à l'enquête PISA? Cent quatre-vingt-huit jours!

C'est un constat de bon sens. Les élèves doivent apprendre beaucoup, ce qui nécessite du temps. Il faut tenir compte des cycles de vigilance des jeunes cerveaux, de la durée de leur capacité d'écoute, des limitations de leur faculté de se concentrer. La recherche, dans ce domaine, montre l'utilité de bénéficier de quatre jours et demi, voire de cinq jours d'école par se-

maine. Genève fait exception en concentrant tout en seulement quatre jours.

Adoptée par le Grand Conseil (56 oui, 22 non, 4 abstentions), cette loi est sage. Les enfants de 8 à 11 ans (5P-8P) seront en classe le mercredi matin. Les plus jeunes, de 4 à 7 ans (1P-4P), n'iront pas à l'école le mercredi matin mais bénéficieront d'un encadrement renforcé. Pourquoi? Parce que l'avenir scolaire des enfants dépend en grande partie de la qualité de l'enseignement donné dans le cycle élémentaire. Toutes les études internationales démontrent «qu'une offre d'encadrement et d'éducation large, complète et de haute qualité au stade de la petite enfance promeut durablement le développement des performances scolaires des enfants»¹. S'occuper très tôt des enfants en difficulté est une nécessité et un investissement pour la société.

L'allongement proposé jouera aussi un rôle dans l'amélioration de la discipline. Comme chez l'adulte, la reprise du travail après une ou deux journées de repos ne s'effectue pas facilement. Il faut reprendre le rythme. Après une journée de repos, les élèves ont à tester par leur conduite, une fois encore, la solidité de l'enseignant; ils ont à tester, une fois encore, la hiérarchie du groupe de copains ou la solidité des réseaux d'amitié des copines (qui a fait la paix, qui a défait la paix). En allant le mercredi matin à l'école, au cycle moyen, les élèves seront dans une continuité relationnelle durant la semaine, ce qui va diminuer le temps consacré à régenter.

Oui à cette loi! ■

¹ Conseil suisse de la science et de la technologie, 1/2011.